



À retourner par courrier
ou par e-mail à

C.E.S.M.L.
Service Facturation
158 Allée des écureuils
34982 SAINT-GELY-DU-FESC

facturation@cesml.fr

Demande d'adhésion au service «Établissement de la facture de production d'énergie photovoltaïque»

M / Mme NOM Prénom

N° Contrat producteur. : PR-.....

N° Point de livraison :

Je soussigné déclare souscrire au Service « Etablissement facture de production d'énergie d'origine photovoltaïque » proposé par la CESML moyennant le paiement à ce jour de la somme de 27.12 € TTC par facture établie.

Par cette souscription, la CESML s'engage à adresser au souscripteur, dans les 10 jours qui suivent le relevé de production d'énergie, une facture conforme à la réglementation et valorisant l'énergie produite.

Le prix figurant au 1^{er} alinéa fera l'objet d'une révision annuelle au 1^{er} avril de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice ICHTTS (référence INSEE 001565186) ou de l'indice qui viendrait à le remplacer par application de la formule suivante : $P_n = P_{n-1} \times \frac{ICHTTS^n}{ICHTTS^{n-1}}$

avec P_n = Prix applicable au 1^{er} avril de l'année ⁿ
 P_{n-1} = Prix appliqué au 1^{er} avril de l'année ⁿ⁻¹
ICHTTS = dernière valeur de l'indice publiée au 1^{er} avril de l'année ⁿ
ICHTTS = valeur de l'indice prise en compte au 1^{er} avril de l'année ⁿ⁻¹.

La CESML se réserve le droit de suspendre l'exécution du service en cas de non paiement par le souscripteur du prix prévu. Par suite, le service ne pourra à nouveau être exécuté par la CESML qu'après paiement intégral des sommes dues par le souscripteur.

Par ailleurs, la CESML ne pourra être tenue pour responsable d'un retard ou de la non exécution de la prestation dans les cas de force majeure reconnus par la loi.

Le présent service pourra être dénoncé par le souscripteur moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois. La dénonciation devra être obligatoirement formulée par écrit et adressée à la CESML par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le présent bon de souscription est établi en 2 exemplaires dont l'un est remis au souscripteur et le second conservé par la CESML.

Fait à....., le.....

Pour la CESML,

Le souscripteur,
« Lu et approuvé, bon pour souscription »